



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Mercredi le 30 septembre 2020 à 19h00
Centre Communautaire France-Gagnon Laprade

Procès verbal

Présents : M. Claude Paulin, Mme Josée Picard, M. Bertrand Gagnon, M. François Talon, M. André Henri, M. Denis Messier, Mme Diane Benoît, M. Jean-Guy Ménard, M. Gérard Messier, M. Louis Horman, Mme Monique Chouinard, M. Jean-Guy Perreault, M. Gilles Godbout, et M. André Baillargeon .

Absent : M. Yves LaMadeleine.

1. Mot de bienvenue par M. Claude Paulin, président, ouverture à 19h00.
2. Nomination d'un président d'élections
M. Gérard Messier est nommé président d'élections.
Adoption proposée par M. André Henri, appuyée par M. Denis Messier.
3. Nomination d'un secrétaire d'élections
Madame Josée Picard est nommée secrétaire d'élections.
Adoption proposée par M. Bertrand Gagnon, appuyée par M. Jean-Guy Perreault.
4. Présentation des lettres de créances
Il n'y a aucune lettre de créance.
5. Appel des membres
14 membres sont présents à l'Assemblée et ils sont inscrits sur la feuille de présence. Il y a quorum.
6. Lecture et adoption de l'ordre du jour
L'adoption est proposée par M. Jean-Guy Perreault, appuyée par M. François Talon.
7. Lecture et adoption du Procès verbal de l'Assemblée générale annuelle du 12 juin 2019
Adoption proposée par M. François Talon, appuyée par M. Louis Horman.
8. Rapports des officiers
 - Rapport du Président : M. Paulin fait la lecture du rapport et apporte des précisions sur les buts et rôles d'un organisme de bienfaisance enregistré.Des échanges et discussions entre les participants sont amenés sur différents sujets :
 - Barrage : Suite à une inspection d'une firme privée, des fissures sont détectées dans la structure du barrage. M. Paulin nous informe qu'il ne s'agit pas de bris majeurs pouvant mettre les citoyens en danger selon le rapport des ingénieurs. De plus, la municipalité étudiera dans son budget de 2021 un montant pour améliorer la situation. On nous précise que le barrage est enregistré au nom de la municipalité de St-François-Xavier de Brompton, mais que l'Association du Lac Tomcod en fait la gestion.
 - Bassin de rétention chemin Dion: M. Paulin informe que la construction d'un bassin de rétention est considérée par le ministère de l'environnement comme des travaux en milieux humides. Cela implique beaucoup de bureaucratie : un certificat d'autorisation devient obligatoire entraînant des coûts élevés et des délais pour effectuer des études d'impact sur l'environnement par des biologistes et autres professionnels.

Par contre d'autres solutions sont envisageables à des coûts raisonnables et pouvant donner de bons résultats

Divers échanges se poursuivent sur la présence des oiseaux migrateurs sur le lac, sur la qualité de l'eau du lac et la présence de *bloom d'algues bleues* tout au long de l'été 2020.

- Rapport de la secrétaire-trésorière : Mme Picard fait la lecture des États Financiers de l'Association pour l'année 2019-2020. Une copie a été remise à chaque participant.
Acceptation des rapports à l'unanimité.

9. Nomination des vérificateurs

Madame Monique Chouinard, présente à l'Assemblée, accepte de renouveler pour la prochaine année son mandat.

Madame Monique Deacon, absente, avait confirmé par téléphone à Mme Picard qu'elle acceptait d'effectuer la vérification comptable de l'Association pour la prochaine année financière.

Acceptation à l'unanimité.

10. Activités prévues en 2020-2021

La pandémie limite les projets pour le moment.

Par contre, on soulève la problématique de se sentir constamment freiner par les exigences gouvernementales qui rendent les projets irréalisables pour les associations à faible budget. On fonde l'espoir de voir surgir des groupes de pressions pouvant faire bouger nos gouvernements dans des options réalistes et réalisables en matière de l'environnement.

M. Paulin fait référence à des entrevues d'un journaliste de Radio-Canada en août dernier. M. Paulin avait également été interviewé. Ces reportages sont accessibles sur le site internet de l'Association.

11. Cotisation annuelle 2020-2021

La cotisation est maintenue à 30\$.

12. Étude, ratification et adoption des amendements à la constitution et aux règlements

Aucun changement.

13. Élection des officiers

Il est précisé aux participants que le choix des postes en élection est prévu dans les règlements :

Pour les années paires : président, 1^{er}, 3^e et 5^e directeurs.

Pour les années impaires : vice-président, secrétaire-trésorier, 2^e et 4^e directeurs. La démission de Mme Francinn Doyon rend le poste de 4^e directeur vacant.

Le président d'élection précise qu'une seule proposition suffit.

Élection du président :

M. André Henri propose M. Claude Paulin. M. Denis Messier appuie.

Monsieur Claude Paulin accepte.

Élection du 1^{er} Directeur :

Mme Monique Chouinard propose M. Denis Messier, M. Bertrand Gagnon appuie.
Monsieur Denis Messier accepte.

Élection du 3^{ième} Directeur :

Mme Monique Chouinard propose M. André Henri, M. Jean-Guy Perreault appuie.
Monsieur André Henri accepte.

Élection du 4^{ième} Directeur, poste vacant :

M. Denis Messier propose M. Gilles Godbout, M. Jean-Guy Perreault appuie.
Monsieur Gilles Godbout accepte.

Élection du 5^{ième} Directeur : M. Yves de LaMadeleine est absent.

M. André Baillargeon propose M. Jean-Guy Ménard, M. Bertrand Gagnon appuie.
Monsieur Ménard refuse.

Le poste demeure vacant.

La nomination des officiers est complétée : Proposition par M. Bertrand Gagnon et appuyée par M. François Talon. Monsieur Gérard Messier déclare les membres désignés dans cette élection officiellement élus.

Le conseil d'Administration pour l'année 2020-2021 est ainsi constitué :

Président : M. Claude Paulin

Vice-président : M. Bertrand Gagnon

Secrétaire-trésorière : Mme Josée Picard

1^{er} Directeur : M. Denis Messier

3^{ième} Directeur : M. André Henri

4^{ième} Directeur : M. Gilles Godbout

5^{ième} Directeur : Poste vacant

14. Varia

Présence de plantes envahissantes et de cyanobactéries dans le lac au cours de l'été dernier : Est-ce dû à la chaleur exceptionnelle que l'on a connue? ou au niveau d'eau du lac très bas ? On pose la question s'il est envisageable et utile d'augmenter le nombre de machines ultrasons dans le lac. L'environnement est un sujet vaste, sensible et qui soulève bien des questions en regard du futur.

15. Levée de l'Assemblée à 20h15

La levée de l'assemblée est proposée par M. François Talon et appuyée par M. Denis Messier et acceptée à l'unanimité.

Josée Picard
secrétaire-trésorière
le 8 octobre 2020